

# S.L.O.T

(SAS : Société par actions simplifiées R.C.S 528.461.692 VANNES 56)

**Prestataire de formation professionnelle continue**

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 09019 56 auprès du préfet région Bretagne »

9 route de Lanneguen 56610 ARRADON

06/11/97/06/51

[docteur.ernoult@gmail.com](mailto:docteur.ernoult@gmail.com)

WWW.SLOT-CONCEPT.COM

## **Convention de formation du cours :** *Pose de minivis sur pièce anatomique humaine*

### **Vendredi 29 mars 2019**

Nous accusons réception de votre règlement de .....€, nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de signer et de nous renvoyer cette convention de formation pour la bonne tenue de nos formalités administratives

La présente convention règle les rapports entre :

- Le SLOT, SAS, société de formation, 9 Route de Lanneguen 56610 ARRADON, présidée par le Docteur ERNOULT

- D'autre part : Le Dr .....

Exerçant à .....

.....

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : MODALITES D'INSCRIPTION AU COURS**

La formation du SLOT se destine aux Docteurs en Chirurgie Dentaire, en Chirurgie Maxillo-faciale, aux spécialistes qualifiés en orthodontie ou aux personnes possédant les diplômes étrangers équivalents, aux orthésistes.

Les inscriptions sont acceptées et validées chronologiquement selon la réception des dossiers, dans la limite des places disponibles.

Dans le cadre d'une formation post Universitaire, LE SLOT assure un enseignement orthodontique dont le détail est décrit dans le programme joint à votre bulletin d'inscription

### **Article 2. CHOIX ET DUREE DE LA FORMATION :**

1 JOUR DE PRESENTATION DU CONCEPT DE DES MINIVIS  
*Présenté par le DR ERNOULT et par le Dr LAZAROO*

### **Article 3 : ACCREDITATION DPC**

Pas d'accréditation pour cause de lourdeur de la démarche administrative !

**Article 4 : CALENDRIER DE LA FORMATION 2016 :**

Le COURS a lieu le vendredi 29 mars de 8.30 à 12 h et de 14 h à 18 H, les dates peuvent être modifiées si des événements de causes majeures ont lieu !

**CALENDRIER DE LA FORMATION 2016 :**

**MODULE MINIVIS DU VENDREDI 29 MARS 2019, paris, faculté de médecine rue des saint père**

**Article 5 : COÛT DE LA FORMATION :**

Tarif : 800 € TTC la journée, Déjeuné compris (le cout de la formation est élevée à cause du cout des pièces humaines fortement élevé 500€)

**Article 6 : MODALITES DE REGLEMENT :**

A effectuer par chèques bancaires libellés à l'ordre de : SAS SLOT  
Ou par virement bancaire

Ce règlement devra être accompagné de la présente convention signée et du bulletin d'inscription

pièces dans une agence différente  
celle qui tient le compte

Numéros extrêmes des formules  
( 5924761 A 5924820 )

UEN

**BNP PARIBAS** Relevé d'identité bancaire (RIB) :  
Domiciliation \_\_\_\_\_

BNPPARB VANNES (00288)			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00288	00010149741	49

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :  
FR76 3000 4002 8800 0101 4974 149  
BIC (BANK IDENTIFICATION CODE) : BNPAFRPPLOR  
SAS S L O T

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.)  
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé \_\_\_\_\_

BNPPARBASBNPP  
NPPARBASBNPP  
PPARBASBNPPAR  
PARBASBNPPAR  
ARBASBNPPAR  
RBASBNPPARBA  
HASNPPARBAS  
BASNPPARBASE  
ASNPPARBASBR  
SNPPARBASBNP

BNPPARBASBNP  
NPPARBASBNPP  
PPARBASBNPPAR  
PARHASNPPARU  
ARBASBNPPAR  
RBASBNPPARBA  
BASBNPPARBAS  
BASNPPARBASE  
ASNPPARBASBR  
SNPPARBASBNP

3 2 1

## **Programme de la formation :**

### **de 8 h 30 à 10 h**

Présentation du matériel  
Rappels anatomiques et exploitation des sites possibles de vis  
Conditions et mise en place des minivis

**TP : pose minivis sur maquette**

### **Lundi : 10h 30 à 12h30 Travaux pratiques**

- **Pose des minivis sur pièce anatomique humaine** à la faculté de médecine rue des saint pères  
département d' anatomie

L'accès ne sera validé qu'après présentation des certificats médicaux exigés

### **Lundi de 14 h à 17 h : Exploitation des minivis**

#### **Description des différentes situations dans l'exploitation des minivis**

Considérations mécaniques (ancrages direct ou indirect )

Considérations anatomiques

Description des différentes séquences dans l'exploitation des minivis

sens antéro-postérieur

sens transversal

sens vertical

Lundi 17 h à 18 h : TP sur maquette global D : FABRICATION D'UN  
ANCRAGE INDIRECT

# S.L.O.T

(SAS : Société par actions simplifiées R.C.S 528.461.692 VANNES 56)

## Article 7 : MODALITES D'ANNULATION D'UN MODULE :

Compte tenu des places disponibles pour chacun de nos formations , pour le respect de la formation, pour notre engagement de réservation auprès de nos prestataires hôteliers, nos imprimeurs (supports pédagogiques), pour l'organisation. Nous sommes dans l'obligation d'établir des règles strictes d'annulation.

### ANNULATION PAR L'ELEVE

Toute annulation doit nous être signifiée par écrit, celle-ci entraînera des pénalités selon les modalités suivantes:

- ▶ Avant 60 jours : 150 € (frais de dossier)
- ▶ Avant 30 jours : 400 €
- ▶ Après 30 jours et absence non signalée : 800€ (totalité du module)

Tout stage commencé est dû dans sa totalité.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en dehors de ces conditions (hormis cas de force majeure justifiée)

**Les contestations et litiges ne pouvant être résolus par un accord à l'amiable seront examinés et jugés par le Tribunal de Vannes.**

### ANNULATION PAR LE SLOT

Le SLOT peut être amené à annuler un module en cas de force majeure :

- ▶ Insuffisance du nombre d'inscrit ou Décès, maladie des enseignants ou l'impossibilité de son déplacement.
- ▶ Mouvements sociaux avec préavis, intempéries majeures, pandémies.

Dans ces conditions, le SLOT s'engage à effectuer le remboursement du module avec certificat mentionnant la cause de l'annulation.

Cela permettant alors l'éventuel remboursement des titres de transport et de réservation hôtelière par une démarche individuelle des élèves. Certaines cartes bleues VISA peuvent prendre en charge ces problèmes. Dans cette éventualité, le SLOT n'effectuera aucun remboursement des titres de transport et d'hébergement.

S.L.O.T

<http://slot-concept.com>

Tél : 06.11.97.06.51

« Déclaration d'activité enregistrée sous  
le numéro 53 56 09019 56 auprès du  
préfet région Bretagne »

E-mail : docteur.ernoult@gmail.com

## S.L.O.T

(SAS : Société par actions simplifiés R.C.S 528.461.692 VANNES 56)

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 09019 56 auprès du préfet région Bretagne »

### **Article 8 : LE MATERIEL :**

Matériel fourni par GLOBAL D

### **Articles 9 : L'ENSEIGNEMENT**

Il sera essentiellement dispensé en français par le **Dr ERNOULT et le Dr LAZAROO**

### **Article 10 : LIEU DES CYCLES DE FORMATION**

FAC DE MEDECINE DE SAINTS PERES Département anatomie

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé » **et paraphe en bas de chaque page**

Cachet du cabinet

**Merci de parapher chaque page.** (4 pages)

S.L.O.T

[WWW.SLOT-CONCEPT.COM](http://WWW.SLOT-CONCEPT.COM)

Tél : 06.11.97.06.51

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 09019 56 auprès du préfet région Bretagne »

E-mail : docteur.ernoult@gmail.com

Page 4